



SKI CLUB de SAINT LÉGER LES MÉLÈZES saison 2023-2024

1 fiche par licencié U12

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél : Tél.portable* :

* Le numéro de portable à mentionner est celui sur lequel les entraîneurs pourront vous joindre facilement.

Date de naissance : et ville de naissance :

EMAIL (en majuscules) :

CERTIFICAT MÉDICAL: consulter le document « Questionnaire de santé / Certificat médical » de la FFS.

Catégories/ année de naissance	U12 2013 / 2012
Cotisation au club	245€
Licence FFS COMPÉTITEUR	67€
Total sans assurance**	312€
Total avec assurance FFS Compétiteur Optimum	354,60€

→ !!! Le tarif des licences comprend seulement une assurance responsabilité civile !!!

**Si vous ne souhaitez pas prendre d'assurance individuelle accident FFS, vérifiez que votre contrat personnel couvre la pratique du ski en compétition.

Règlement (<i>entourez votre choix</i>)	en 1 fois	en 2 fois	en 3 fois
Type de règlement (<i>entourez votre choix</i>)	espèces	chèque	virement
ANCV Sport (montant)	PassSport 50€ (code :		

Mécénat à donner au club avant le 27/12/2023	850€ chèque libellé à l'ordre du Ski Club St Léger joindre le coupon de don rempli
--	---

→ Pour les **skieurs scolarisés en section ski**, un stage est prévu. Pour y participer, **une contribution financière de 200€** est demandée, qui peut être sous forme de mécénat.

[Entourez votre choix.]

- Le licencié / son représentant s'engage à participer au stage et à verser 200€ au plus tard le 27/12/23.
- Le licencié ne participera pas aux stages.

→ Merci de remplir les autorisations sur la page suivante.



AUTORISATIONS POUR MINEURS OU MAJEURS

Je, soussigné(e) Nom, Prénom.....

Représentant légal de.....

- **Autorise** : que les photos à titre sportif ou culturel prises dans le cadre des activités du " Ski Club de St Léger les Mélezès" sur lesquelles je figure ou figure mon enfant, soient publiées sur tous supports de communication ainsi que tous réseaux sociaux et lors de manifestations concernant le Club.

- **Autorise** : les dirigeants ou encadrants du club à prendre toutes les dispositions nécessaires, en cas de blessure ou tout état pathologique nécessitant une prise en charge médicale urgente, à faire prodiguer les soins immédiats nécessaires à son état auprès de l'autorité médicale compétente la plus proche.

L'adhésion au club implique l'acceptation du règlement intérieur (consultable sur le blog)
par tous les membres ainsi que par les parents des membres mineurs.

- Accepte que les informations recueillies par le club dans le cadre du dossier d'inscription à celui-ci puissent faire l'objet d'un traitement informatique par le club ou la FFS et ses organismes déconcentrés en application de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative au Règlement Général sur la protection des Données.

J'admets avoir lu et approuve la charte « L'ESPRIT CLUB » (consultable sur le blog).

Fait à

Signature de l'adhérent
ou du représentant légal

Le